

Bienvenue à l'école du petit bois

RENTRÉE DES CLASSES



La rentrée pour votre enfant est prévue :

Lundi 1er septembre 2025

Année scolaire 2025 – 2025

COORDONNÉES UTILES

Ecole primaire publique de Ste Anastasie

Adresse :333 avenue général de Gaulle

Téléphone : 07.64.49.81.26

Courriel : ce.0301545s@ac.montpellier.fr

Garderie - Cantine

Adresse:333 avenue général de Gaulle

Téléphone : 06.87.73.81.84

Courriel: cantine.garderie@sainte-anastasie.fr

Centre de loisirs

Adresse: 333 avenue général de Gaulle

Téléphone :07.64.49.81.28

Courriel : [cantine.garderie@ sainte-anastasie.fr](mailto:cantine.garderie@sainte-anastasie.fr)

Inspection de l'Education Nationale, Nimes 3

Secrétariat: 04 30 67 60 09

Courriel ce.0301545S@ac-montpellier.fr

L'équipe maternelle

Les enseignantes : En attente d'une nomination - Mme Le Noir

Les ATSEM : Mme Filip - Mme Brun-Bellet

Directrice : Mme Amghar

Leurs rôles

La directrice est une enseignante. Elle a en charge une classe. Pour effectuer le travail de direction, elle est remplacée auprès des élèves un jour par semaine. Elle est à la fois gestionnaire, animatrice pédagogique, coordinatrice. Mais elle n'a aucun pouvoir hiérarchique sur les enseignants de l'école. Elle élabore également le projet d'école, accompagnée de toute l'équipe scolaire et préside le conseil d'école. Du côté des parents, elle reçoit pour les inscriptions ou à leur demande.

Les enseignants de la maternelle ou de l'élémentaire reçoivent la même formation. Ils peuvent assurer toutes les classes de la PS au CM2. L'enseignant de maternelle marque une rupture avec la nounou ou les puéricultrices de la crèche puisque, avec lui, l'enfant devient un élève. A l'école maternelle, la priorité est donnée à la socialisation, la maîtrise de l'oral, le repérage dans l'espace et le temps, et aux premières notions mathématiques. L'enseignant est également le premier interlocuteur des familles.

L'agent territorial spécialisé des Écoles Maternelles est recruté par la municipalité. Rattachée à l'enseignant, l'Atsem joue un rôle très important dans la classe. Elle surveille les enfants, prépare les éléments pour les différentes activités, accompagne aux toilettes, aide les enfants à s'habiller lorsqu'ils sortent en récréation, range le matériel...

LE MONDE DE LA MATERNELLE

Ce que votre enfant peut apporter

- Son doudou,
- sa tétine s'il en a besoin,
- un change,
- un sac marqué à son prénom

Ce dont il n'a pas besoin

- Une trousse
- des fournitures scolaires,
- des jouets,
- des bonbons

Pensez à :

- Marquer les vêtements, cela limite les échanges et pertes
- Prévoir une tenue et des chaussures pratiques
- Un petit sac marqué à son nom avec un change complet

N'oubliez pas que votre enfant a déjà appris beaucoup de choses avec vous et va continuer.
A l'école, il apprendra d'autres choses.

Privilégiez également un dialogue régulier avec votre enfant sur sa vie à l'école, cela l'aidera à devenir élève.

LES CONSEILS DE RENTRÉE : Une rentrée sereine.

Accompagnez votre enfant le premier jour, c'est indispensable,

Montrez-vous sûr de vous, il sera sûr de lui. Ne vous affolez pas s'il pleure beaucoup, c'est tout à fait normal.

Marquez son prénom sur les vêtements afin que tout le monde sache que ce sont ses affaires.

Laissez-le apporter son objet familier (doudou), ce n'est pas ridicule. C'est le lien rassurant avec la maison.

Respectez l'heure de l'entrée. Votre enfant se sentira intégré dans le groupe et pourra profiter des coins jeux.

Vous êtes ému, ne le montrez pas. Rassurez-le, dites lui que vous partez et que vous allez revenir le chercher, parlez-lui de l'école et de ce qu'il va y faire, sans oublier le bisou.

Un bobo, une dispute... pas de panique, ce n'est pas grave. Rassurez-le, l'école c'est aussi l'école de la vie. La maîtresse est toujours là pour régler tous les petits problèmes, et assurer le bien-être des enfants.

Il ne vous dit rien sur l'école : normal, c'est son jardin secret. Il vous en parlera peut-être plus tard.

Respectez l'heure de la sortie, bien des larmes seront évitées.

Un doute, un problème, un besoin.... parlez-en à la maîtresse, votre enfant sera sensible à la confiance réciproque entre l'école et la famille.

LE LEXIQUE DE LA MATERNELLE

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

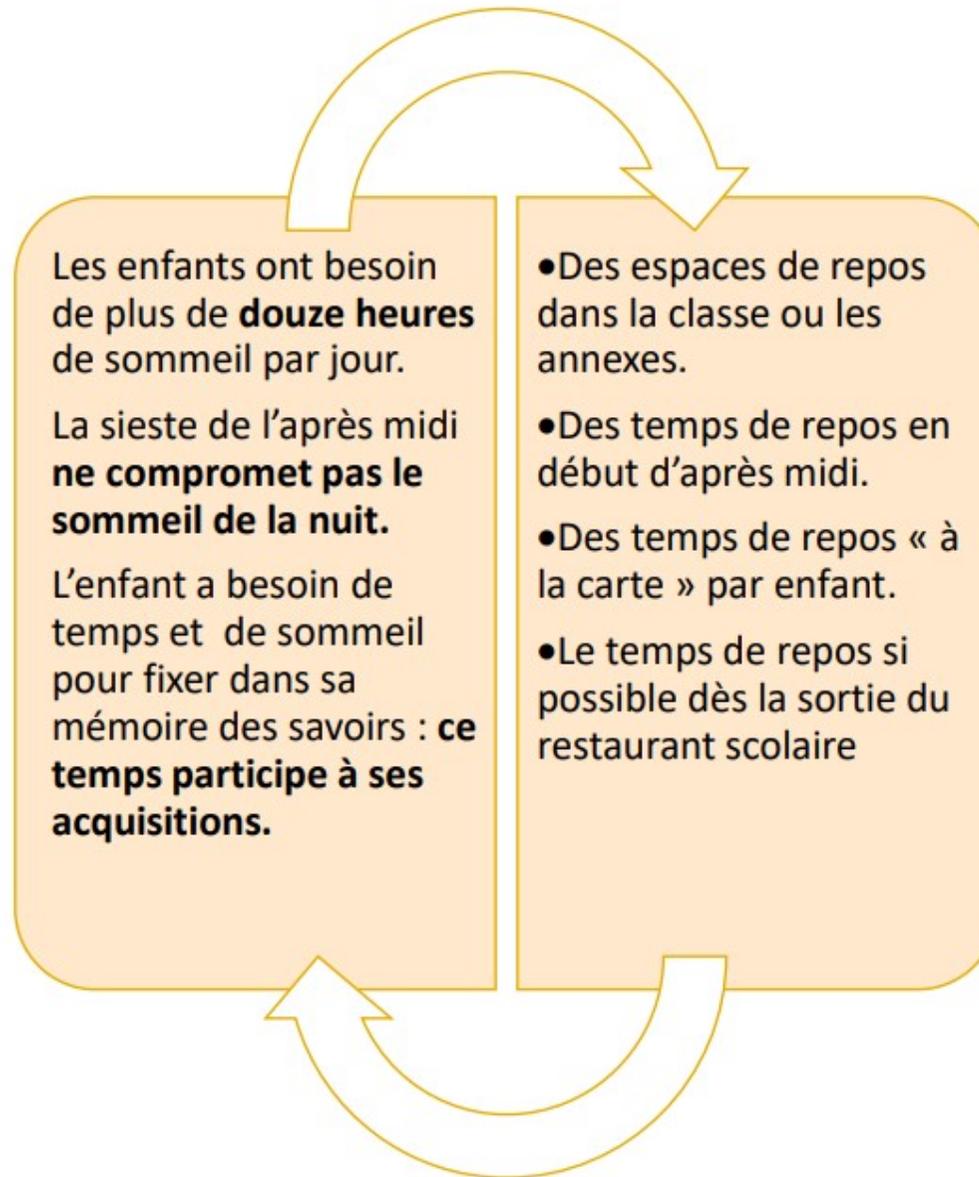
AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PAI : Projet d'Accueil Individualisé (problème de santé)

PPMS : Plan Personnalisé de Mise en Sécurité des élèves (risques naturels, inondation, ...)

Les temps de sieste et les besoins physiologiques d'un enfant en petite section :



Comment serez-vous informé de la vie de l'école ?



TEMPS DE RENCONTRES

- **Réunions de parents**
- Elle aura lieu quelques jours après la rentrée et sera signalée dans le cahier de liaison.
- **Rendez-vous avec l'enseignant**
- Tout au long de l'année, vous pouvez en faire la demande par l'intermédiaire du cahier de liaison.
- **Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école**
- Fin octobre
- **Temps forts de l'école**
- Sortie pédagogique, exposition, fête ...



LES OUTILS DE LIAISON

- **Règlement intérieur**
- Il est donné en début d'année et fixe les règles de l'école.
- **Cahier de liaison**
- Il vous informe des événements de l'école.
- **Affichages divers** (dans la salle de jeux, dans les couloirs, dans les classes...)
- Ils témoignent des activités des enfants.



EN CAS D'ACCIDENT

- En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins (l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides) . Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Autres informations importantes :

ADHESION OCCE

- L'école est affiliée à l'OCCE (Office central de coopération à l'école). Il garantit la clarté et la rigueur de la gestion des fonds. Elle est alimentée par le produit des fêtes, les dons des associations de parents d'élèves et les subventions municipales. Bien qu'elle soit facultative, votre participation permet d'organiser des sorties pédagogiques (Ecole et cinéma) et de payer les intervenants extérieurs (Musique, danse, poterie.....). Cette année, la cotisation est fixée à 5€ par famille, payable par chèque ou espèces à remettre à la directrice.
- Merci de votre implication à la vie de l'école.

LE PAI

- Prévenir l'école, le service de restauration scolaire et les ALAE pour mettre en place un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire. Il sera établi entre l'école et la famille sous couvert du médecin scolaire.
- **Exemples** : Asthme, diabète, Allergie, migraine schroniques ...

LES ASSURANCES SCOLAIRES

- La responsabilité civile
- L'assurance individuelle est obligatoire pour les sorties scolaires et toutes les activités périscolaires (garderie et cantine).

Fournitures pour l'année: classe de petite et moyenne sections :

Je vous remercie de bien vouloir prévoir pour cette rentrée:

Pour la classe:

- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 paquet de lingettes pour enfants
- 1 gobelet au nom de l'enfant

Pour la sieste:

- 1doudou

Pour le rechange:

- **une tenue complète** avec culotte et chaussettes dans un sac en plastique marqué au nom de l'enfant